

Votre entreprise relève de la convention collective du 24/01/2007 (IDCC n° 7508).

L'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation (UNMFREO) a confié à OCAPIAT la mission de collecter la contribution au financement du dialogue social.

RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

N° adhérent :

Code NAF :

N° SIRET :

N° IDCC (Convention collective) :

Téléphone :

E mail :

Contact :

Comment payer votre contribution ?

⚠ Dans le cadre de la dématérialisation et de la sécurisation des échanges, nous vous invitons à privilégier un règlement par virement. Ces modalités vous permettent d'effectuer votre règlement en toute sécurité.

Quel que soit votre mode de paiement, votre contribution "Dialogue Social" doit être réglée séparément de vos autres contributions de formation professionnelle.
Un bordereau = un paiement.

Mode de règlement :

- Virement** : Avec la mention obligatoire
« N° adhérent ou à défaut n° siret - DS-MFR. »

Veuillez déposer impérativement votre bordereau validé sur ocapiat.fr (verser mes contributions / déposer mes documents - contributions).

RIB à utiliser :
IBAN : FR76 3007 6023 5213 8319 0020 092
BIC : NORDFRPP - Crédit du Nord

Indiquez la date de virement

- Chèque** à l'ordre d'**OCAPIAT**
(uniquement si le règlement par virement est impossible) :

Envoyez votre bordereau et votre chèque à OCAPIAT
Service contributions
153, rue de la Pompe - CS 60742
75179 PARIS cedex 16

**Changement
de coordonnées
postales**

Besoin d'aide ? contributionsFP@ocapiat.fr - 01 40 19 41 70

CALCUL DE VOTRE CONTRIBUTION

Effectif moyen en 2021 :

Masse salariale brute 2021 (brut social DSN) €

Taux de contribution : x 0,08 %

Montant du versement, (MSB x 0,08 %) = €

Fait à le

Nom et prénom du signataire :

Fonction :

Cachet et signature